

charges, le revenu net et liquide se réduit à un très petit objet.

« La chapelle de Valfleury est une dépendance dudit prieuré, elle ne produit presque rien, elle était même autrefois à charge au prieur de Savigneux; mais par l'industrie des deux derniers titulaires, elle est devenue un effet de conséquences en telle sorte qu'elle produit aujourd'hui de quoi entretenir trois ou quatre missionnaires. On y a fait des bâtiments assez considérables et le concours des fidèles est à un tel point aujourd'hui que cet objet vaut beaucoup mieux que le prieuré de Savigneux.

« Il faut convenir que si ce prieuré sortait des mains d'un missionnaire et que ce démissionnaire fut expulsé du service et de l'administration de la chapelle de Valfleury que cette chapelle ne serait pas d'un même secours à un autre titulaire et que peut-être même elle lui deviendrait à charge pour les bâtiments qui y ont été construits qui occasionneraient des réparations. Ainsi le soussigné estime que si l'on pouvait parvenir à démembrement du prieuré la chapelle de Valfleury, en en faisant l'union à une des maisons de la Mission la plus proche des lieux, ce serait un bien pour la religion, parce que les mêmes exercices de piété qui s'y pratiquent aujourd'hui seraient continués; ce serait aussi réellement le bien du prieuré de Savigneux qui dans le fond ne peut jamais tirer un grand avantage de la chapelle de Valfleury et qui par cette union serait déchargé du service de la chapelle et des réparations à y faire, comme aussi aux bâtiments qui y ont été construits et qu'il faudrait nécessairement entretenir.

« Toute la question est de savoir si ce démembrement est possible et au cas qu'il soit possible de quelle manière il se peut faire.